

COLLECTION
MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES

LA GRANDE GUERRE DES ÉTAMPOIS (1914-1918)

1. D'une guerre à l'autre (1870 -1914)
La France et le monde dans la presse étampoise
2. Les femmes - Les enfants
3. Répertoire des soldats prisonniers en Allemagne (1914-1919)
4. Les prisonniers en Allemagne (1914-1919)
5. Répertoire des soldats morts en 1914
6. Répertoire des prisonniers de guerre allemands morts à Étampes (1914-1919)
7. Répertoire des soldats morts en 1915
8. Répertoire des soldats morts en 1916
9. Le Dépôt des prisonniers de guerre allemands à Étampes (1915-1920)
10. Répertoire des soldats morts entre 1917 et 1924

TOUT FEU, TOUT FLAMME :

Pompiers et lutte contre l'incendie à Étampes

1. De 1778 à 1900
2. De 1900 à 1972

LES CORPS DE MÉTIERS DANS LA RÉGION D'ÉTAMPES, DU XII^e SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

1. Métiers du métal, du bois et du bâtiment
2. Les communautés de métiers à Étampes au début du XVIII^e siècle (1728-1736)
3. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne du XIV^e siècle à la Révolution
4. La justice dans les communautés de métiers à Étampes au début du XVIII^e siècle (1722-1736)

**LE COLLÈGE D'ÉTAMPES,
UNE «AFFAIRE DE SOCIÉTÉ»**

**L'ÉGLISE, LES ORGUES ET LA PAROISSE
SAINT-GILLES D'ÉTAMPES**

**LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DE 1852 DANS LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION
DE SEINE-ET-OISE**

**VIGNE ET VIN DANS LA MOITIÉ
SUD DE L'ESSONNE ACTUELLE, DU XI^e SIÈCLE
À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME**

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE DES ÉTAMPOIS :

1. Répertoire des civils et militaires décédés par faits de guerre (1939 -1945) :
1re partie : de AB à JO
2e partie : de JO à WO

**LA DÉFENSE PASSIVE ET LES BOMBARDEMENTS
AÉRIENS À ÉTAMPES 1936 -1944**

1. De l'entre deux guerres à la drôle de guerre

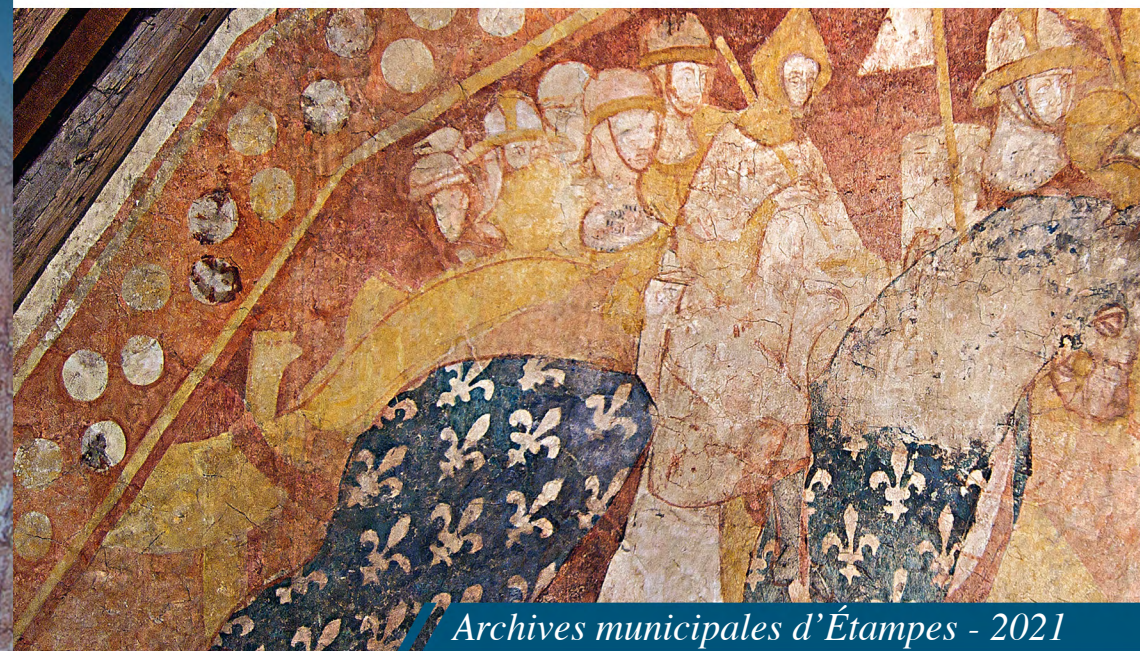
**L'ARCHITECTURE MILITAIRE À ÉTAMPES
ET EN ESSONNE, DU XI^e AU XIII^e SIÈCLES**

1. Castrum et Palais du Séjour

COLLECTION
**MÉMOIRE(S)
D'ÉTAMPES**
vol. 1 MH

**L'ARCHITECTURE MILITAIRE
À ÉTAMPES ET EN ESSONNE
DU XI^e AU XIII^e SIÈCLES**

1 - Castrum et Palais du Séjour



COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES — VOLUME 1 MH

Clément WINGLER

L'ARCHITECTURE MILITAIRE À ÉTAMPES ET EN ESSONNE DU XI^e AU XIII^e SIÈCLES

1. Castrum et Palais du Séjour

Ville d'Étampes — Pôle des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives,
en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne,
et avec le soutien du Département de l'Essonne

Mars 2021

Illustrations de la couverture : peinture murale du Tribunal d'Étampes (ancien palais « du Séjour »), XIII^e siècle

Collection Mémoire(s) d'Étampes — ISSN : 2417-3851
dirigée par Clément Wingler

Comité de lecture et de rédaction :

Nadine Bellamy — Docteur en mathématiques appliquées
Michel Martin — Docteur ès sciences naturelles
Joëlle Surply — Docteur en Sciences de gestion
Clément Wingler — Docteur en Histoire et civilisations

Une publication des Archives municipales d'Étampes :
Pôle des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives
4, rue Sainte-Croix — 91150 Étampes
Dépôt légal à parution — Mars 2021

Né en 1964¹, donc récemment au regard de l'histoire institutionnelle française, et considéré plus que de raison comme une terre où l'on ne fait que passer, le département de l'Essonne souffre encore parfois dans l'esprit commun ou chez le touriste attiré par la seule découverte des sites et lieux de grand prestige, d'un manque de reconnaissance pour son patrimoine architectural civil à vocation castrale ou militaire et plus largement à destination résidentielle ; dépréciation certes injuste, mais qui s'explique largement par la présence incontournable à nos portes, dans les départements voisins d'ancienne extraction révolutionnaire, de monuments parmi les plus notables de France et d'Europe, voire du monde, à l'exemple des châteaux de Versailles (pour les Yvelines) et de Fontainebleau (pour la Seine-et-Marne). Fort heureusement, cette longue méconnaissance du patrimoine essonnien touche à sa fin, grâce aux efforts sans relâche du Conseil départemental, qui possède les sites magnifiques de Chamarande et de Méréville, très habilement mis en valeur ces dernières années, mais aussi de la mobilisation d'universitaires réputés, sans oublier l'œuvre pionnière de la Fondation du patrimoine, de l'INRAP ou du Groupement Rempart, et bien sûr le rôle fondamental que jouent les propriétaires publics ou privés d'édifices remarquables, avides de les faire connaître et visiter, tout comme les bénévoles de ces nombreuses associations d'histoire locale essonniennes plus vivantes que jamais pour mettre à l'honneur les richesses de ce territoire fort de 1 300 000 habitants répartis sur 1 819 km².

S'agissant des recherches sur les témoignages de l'architecture militaire et résidentielle dans le sud de l'Île-de-France et singulièrement de l'Essonne, soulignons en outre l'existence, depuis le dernier quart du XX^e siècle, d'un ensemble d'études ou publications scientifiques récentes et novatrices, dont une liste non exhaustive est donnée à la suite de ce présent texte. En la matière, le coup d'envoi éditorial le plus remarquable par son habileté à faire la synthèse de l'état des connaissances historiques et de l'exhaustivité de la couverture territoriale fut peut-être, en 1992, la parution du *Guide du Patrimoine d'Île-de-France*, sous la direction

¹ Plus précisément, le décret n° 67-792 du 19 septembre 1967 avait fixé au 1^{er} janvier 1968 l'entrée en vigueur de la loi du 10 juillet 1964 prévoyant la création du nouveau département de l'Essonne, issu de l'ancienne Seine-et-Oise. Ce décalage chronologique explique pourquoi les élus du Conseil général désignés lors du scrutin cantonal des 24 septembre et 1^{er} octobre 1967 ne purent entrer en fonctions que trois mois plus tard. Michel Aurillac, jusqu'alors préfet de l'Indre, devint le premier représentant de l'État pour l'Essonne, mais seulement à partir de 1969. Il en demeura le préfet jusqu'en 1973.

de Jean-Marie Pérouse de Montclos², qui présentait pour la première fois un panorama complet, rigoureux mais accessible au profane, des monuments historiques également essonniers. Pour le sud de notre département, il fut suivi en 1999, sous la direction de Dominique Hervier et de la regrettée Julia Fritsch, alors en charge de l'enquête réalisée par le service régional de l'Inventaire général, au sein de la DRAC d'Île-de-France, de l'étude *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*, aux Éditions du Patrimoine³ ; tandis que paraissait l'année suivante, aux éditions Flohic, *Le Patrimoine des communes de l'Essonne*, auquel nous collaborions en rédigeant le chapitre sur le canton d'Étampes⁴. Plus récemment, en 2008, notre livre *Plein ciel sur l'Essonne verte* dévoilait commune par commune les monuments historiques du département, grâce aux spectaculaires photographies aériennes de Michel Berger⁵, travail sur le patrimoine visible complété en quelque sorte onze ans plus tard par l'Université du Temps Libre-Essonne, à travers son importante synthèse sur les *Châteaux disparus en Essonne*, publiée en 2019⁶. Enfin, pour le site de l'ancien château royal de Guinette, l'Agence Ædificio, dirigée par Stéphane Berhault, architecte du Patrimoine enseignant à l'École de Chaillot, remettait en septembre 2020 à la Ville d'Étampes, qui lui en avait passé commande, une étude de diagnostic sanitaire et technique qui fera date par sa complétude et la pertinence de son analyse⁷.

En définitive, de tous ces travaux l'on peut tirer une conclusion difficilement réfutable, à savoir qu'il est dorénavant impossible de réduire à une dimension anecdotique les vestiges essonniers d'architecture militaire hérités du Moyen Âge. Avec Montlhéry, Étampes et Dourdan, mais encore Farcheville (Bouville) ou Boissy-le-Sec, ce département francilien offre au contraire un programme de premier choix pour comprendre l'effervescence de constructions civiles, d'hébergement ou de défense, entre les XI^e et XIII^e siècles, particulièrement à l'initiative du pouvoir central. Pour en camper très sommairement la chronologie, l'on peut dire que cette période a connu deux principaux rois bâtisseurs : d'abord Louis VI (1108-1137), dont l'œuvre peine encore à trouver sa juste reconnaissance, puis Philippe II Auguste (1180-1223), lequel achève la reprise en main du territoire par l'institution royale,

² Jean-Marie PÉROUSE DE MONTCLOS, *Le Guide du Patrimoine d'Île-de-France*, Paris, Hachette, 1992.

³ *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*, dir. Julia FRITSCH / Dominique HERVIER, Paris, Éditions du Patrimoine [Cahiers du Patrimoine 56], 1999.

⁴ Clément WINGLER, « Le Canton d'Étampes », in : *Le Patrimoine des communes de l'Essonne*, Paris, Flohic, 2001, vol. 1, p. 283-333.

⁵ *Plein Ciel sur l'Essonne verte*, textes de Clément WINGLER, photographies de Michel BERGER, trad. en anglais par Joanna PORTMAN, Châteauroux, Berger M Éditions, 2008.

⁶ Nicole BARBARIN / Jean-Marie BREMARD / Jean-Marie FAYE et al., *Châteaux disparus en Essonne*, Évry, Université du Temps Libre-Essonne, 2019.

⁷ Stéphane BERHAULT, *Tour de Guinette à Étampes en Essonne : examen sanitaire et technique*, Mennecy, Agence Ædificio, 2020.

réussite autant dynastique que centralisatrice dont la notoriété posthume a relégué dans l'ombre les mérites pourtant réels de son grand-père. À ce titre, nous souhaiterions esquisser une réhabilitation de ce dernier par l'architecture, en usant d'une lapalissade : sans Louis VI, il n'y aurait pas eu Philippe Auguste.

1. Louis VI, premier roi bâtisseur⁸

Né le 1^{er} décembre 1081 à Paris, et cinquième roi des Capétiens en ligne directe, Louis VI accède au trône le 29 juillet 1108. Sacré en la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans le 3 août, il est jeune (26 ans) et son règne sera long de presque 30 ans (il meurt le 1^{er} août 1137). Fils aîné issu de la première union de Philippe 1^{er}, il descend par sa mère, Berthe de Hollande, des comtes de Frise occidentale. Second d'une fratrie de cinq enfants, mais premier mâle, il est l'héritier de la dynastie et reçoit de ce fait une éducation soignée. Anecdote bien connue, son plus proche compagnon d'études porte le nom de Suger ; ce fils de paysan établi à Chennevières-lès-Louvres⁹, au nord-est de Paris, deviendra son plus proche conseiller, son biographe, et l'inlassable promoteur de la nouvelle architecture gothique — comme en témoigne, notamment, son programme de construction à Saint-Denis,



⁸ Ill. : Sceau du roi Louis VI le Gros, in : Natalis de WAILLY, *Éléments de paléographie*, tome 2, Paris, Imprimerie royale, 1838, planche C.

⁹ Jean DUFOUR, « Suger, personnage complexe », in : Rolf GROSSE (dir.), *Suger en question : regards croisés sur Saint-Denis*, München/Oldenburg, Wissenschaftsverlag, 2004 [Pariser Studien 68], p. 11 ; Rolf GROSSE, *La Famille de l'abbé Suger*, Paris, Bibliothèque de l'École des Chartes, 2004, p. 497-500.

qu'il va diriger en tant qu'abbé. L'ascension de Louis VI se révèle précoce : en 1092, au cours de sa onzième année, il est investi par son père de la ville de Mantes, depuis deux siècles verrou défensif sur la Seine¹⁰, et du bourg de Pontoise, autre place forte sur la frontière occidentale du Domaine royal, cette fois contrôlant l'Oise¹¹ ; mais sa mise en possession la plus significative et la plus lourde par les charges qu'elle impose est celle du comté de Vexin, territoire aux contours flous sinon disputés, depuis la dispersion en 1077 des biens du comte Simon, lequel détenait le Valois, Mantes et le Vexin, ce dernier partagé dès lors entre le duc de Normandie et le roi de France¹². Le 24 mai 1098 voit l'adoubement chevaleresque du prince Louis ; il a 17 ans, donc l'âge d'homme, pour l'époque, et si ce vocable d'« adoubement » semble avoir été utilisé en cette occasion pour la première fois afin de rendre compte sans ambiguïté de la cérémonie d'investiture organisée à son attention¹³, le futur roi possède déjà l'expérience immédiate du combat, au moins depuis l'année précédente, face aux Anglais¹⁴.

Désormais associé au trône, Louis se voit confier la mission, d'une part de contenir la pression anglo-normande, d'autre part d'assurer la « police » du Domaine royal, dont le contrôle face aux vassaux devenus trop puissants s'avère particulièrement difficile. De ce point de vue, rien de nouveau sous le soleil francilien : en 1079, son père Philippe 1^{er} avait essuyé une grave défaite sur les marges méridionales du Domaine, lors de sa tentative de reprendre à partir de sa bonne ville d'Étampes la forteresse beauceronne rebelle du Puiset, l'un de ces sites défensifs proches des routes d'Orléans, de Chartres et de Châteaudun issus de mottes castrales

¹⁰ À la motte castrale originelle, attestée à la fin du premier tiers du IX^e, a succédé dès le règne de Robert II le Pieux (996-1031) un ensemble à la fois plus massif et plus élaboré, souvent résumé sous le toponyme de « tour de Ganne » [pour cette période, voir Agnès BARRUOL (et al.), *Mantes médiévale : la cathédrale au cœur de la ville*, Paris, Somogy Éditions d'Art, 2000 ; Adrien BLANCHET, « De l'importance de certains noms de lieux pour la recherche des antiquités », *Bulletin monumental* 63 (1898), p. 220-244].

¹¹ Jean-Marcel CHAMPION/Alain DEMURGER/Jacques DUPÂQUIER (et al.), *Pontoise, 2000 ans d'histoire*, Pontoise, Imprimerie Pâris, 1973, p. 19-23.

¹² *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Auguste BERNARD, complété par Alexandre BRUEL, Paris, Imprimerie nationale, 1888, t. 4, p. 585-586.

¹³ « *Le mot adouber ne peut guère avoir le sens de faire chevalier que dans moins d'un cas sur douze avant 1180* » [Jean FLORI, « *Sémantique et société médiévale. Le verbe adouber et son évolution au XII^e siècle* », *Annales* 31-5 (1976) 915-940, p. 926]. C'est Gui 1^{er}, comte de Ponthieu, qui a procédé à l'adoubement du prince Louis.

¹⁴ Jean FLORI, « Les Origines de l'adoubement chevaleresque : étude des remises d'armes et du vocabulaire qui les exprime dans les sources historiques latines jusqu'au début du XIII^e siècle », *Traditio* 35 (1979), p. 209-272.

primitivement aménagées sous la reine des Francs Constance d'Arles (1003-1031), et dont un certain Hugues Blavons, devenu Hugues 1^{er} du Puiset, s'était emparé en 1067 au détriment de la Couronne, en profitant de l'insigne faiblesse du pouvoir royal autant que de la minorité du souverain. Au moment du siège par l'ost royal de la forteresse du Puiset en 1079, opération imprudemment menée, Philippe 1^{er} avait échappé de peu à la capture sur le champ de bataille, en laissant non seulement la victoire du jour à Hugues, mais encore l'opportunité à celui-ci de faire souche et de consolider sa seigneurie en épousant peu après Alix, fille de Guy 1^{er} de Montlhéry¹⁵. 16

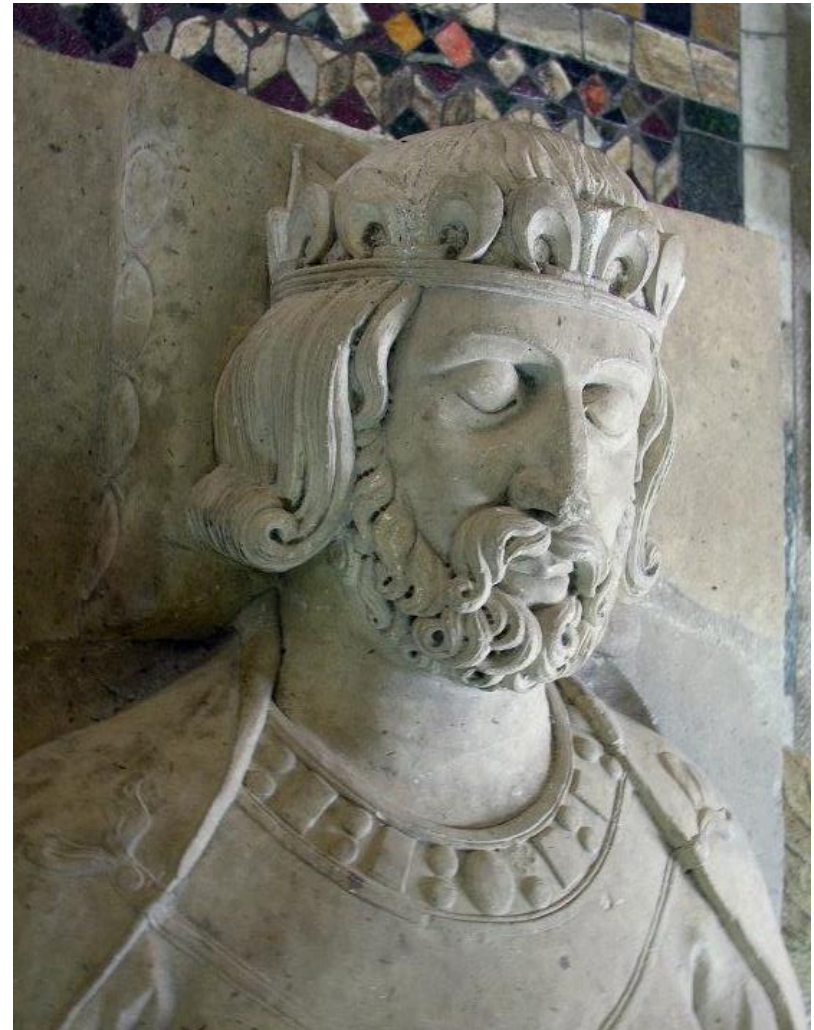


¹⁵ Avant même l'épisode douloureux de 1079, Thibaut III, héritier de la maison de Blois, comte (entre 1037 et 1089) non seulement de cette dernière ville, mais encore de Tours, Chartres, Château-Thierry, Saint-Florentin et Provins, possessions auxquelles il faut ajouter (de 1066 à 1089) Vitry, Troyes et Meaux, et lui-même rival des Capétiens, avait ajouté à leur humiliation de 1067 l'octroi à Hugues 1^{er} Blavons (dès 1073) du titre de vicomte de Chartres [voir Michel BUR, *La Formation du comté de Champagne (v. 950 — v. 1150)*, Nancy, Université de Nancy-II, 1977 (Mémoires des Annales de l'Est 54), p. 306 notamment ; Jean-Baptiste SOUCHET, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. 2, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1868, p. 365-373].

¹⁶ Le site de la forteresse du Puiset, auj. commune déléguée de Le Puiset, commune nouvelle de Janville-en-Beauce (Eure-et-Loir).

À partir de 1103, Louis exerce en tant que « rex designatus » le gouvernement effectif du royaume, à la place de son père, dont la santé décline. Pendant cinq ans encore, le prince doit patienter, jusqu'à ce jour du 3 août 1108 où il devient pleinement le nouveau maître de la dynastie. Nous l'avons évoqué un peu plus haut, la cérémonie du sacre et de l'onction par les mains de l'archevêque Daimbert de Sens a lieu exceptionnellement en la cathédrale d'Orléans, et non en celle de Reims, qui échappe à l'emprise du jeune monarque, cette dernière ville s'étant ralliée à Philippe de Mantes, son demi-frère, par ailleurs châtelain de Montlhéry — lequel conteste la validité du sacre¹⁷. En réponse, Louis n'a d'autre choix que de mettre le siège devant Mantes et Montlhéry, qu'il prend successivement. Pour se garantir la fidélité des Mantais, le souverain leur concède en 1110 une charte communale, la première dans le Domaine royal¹⁸. Philippe trouve alors refuge auprès de son oncle Amaury III de Montfort, maître des forteresses occidentales du Domaine sises dans la vallée de Chevreuse (le Pays d'Yveline), territoire de fait indépendant du Royaume entre 1104 et 1112, ce qui démontre si besoin était la grande faiblesse du souverain. Philippe de Mantes fera sa soumission définitive à Louis VI seulement en 1123.

Tombeau de Philippe 1^{er}, basilique de Saint-Benoît-sur-Loire [sculpture en pierre du XIII^e siècle — immeuble par destination, classé Monument historique en 1840]



¹⁷ Né en 1092 de l'union entre Philippe 1^{er} et sa seconde épouse, Bertrade de Montfort, Philippe de Mantes a épousé en 1104 Élisabeth de Montlhéry, fille unique et donc héritière de Gui II de Montlhéry.

¹⁸ Éric BOURNAZEL, *Louis VI le Gros*, Paris, Fayard, 2007.

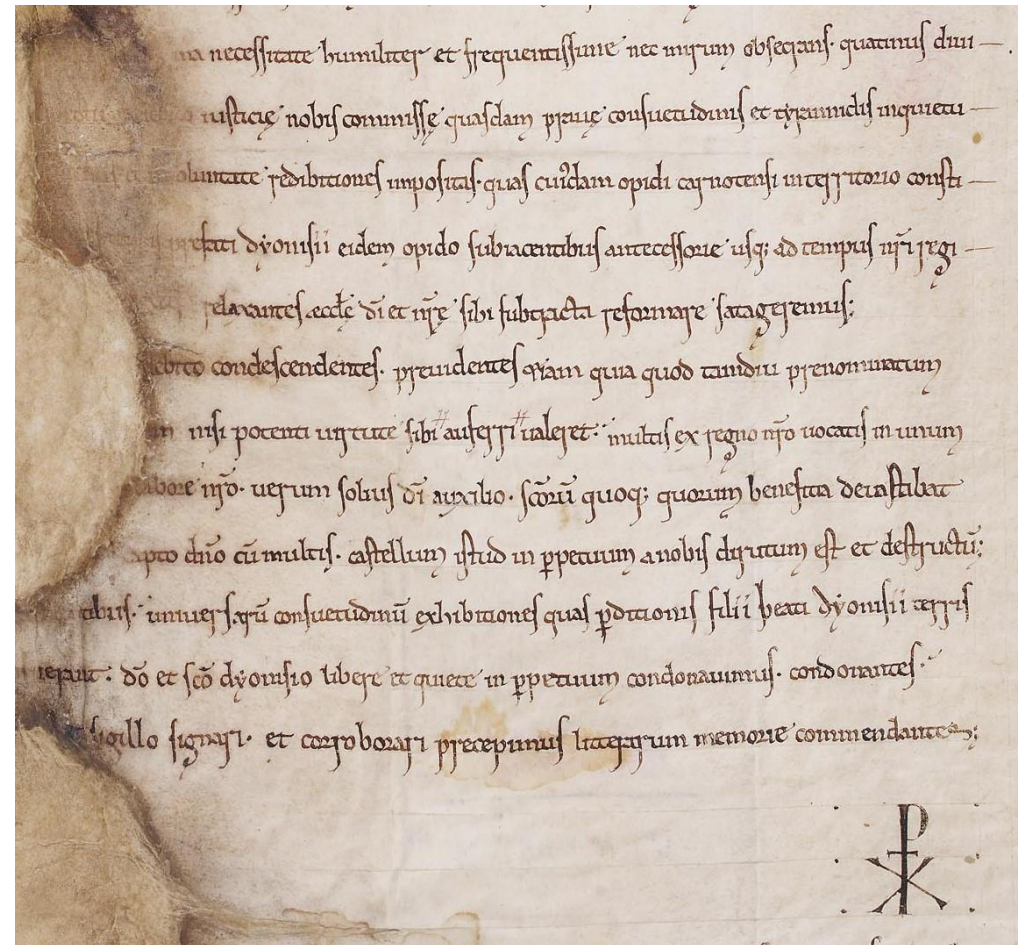


Le Couronnement de Louis VI à Orléans
 [Grandes Chroniques de France, enluminées par
 Jean FOUQUET, vers 1455-1460 — Paris,
 BnF, Paris, Manuscrits, Français, 6465,
 folio 183]

Jusqu'en 1135, le roi se voit contraint de multiplier les opérations militaires, pour asseoir son autorité entre Paris, Orléans et Melun. Ses plus sérieux adversaires sont les seigneurs du Puiset, de Monthéry, de Montmorency, de Roucy (près de Reims), de Rochefort, et de Marle (près d'Amiens).

Diplôme en latin de 1111 par lequel le roi Louis VI, après avoir fait prisonnier le seigneur du Puiset, fait raser son château et abolit les coutumes oppressives établies par ce seigneur sur les terres de l'abbaye de Saint-Denis
[Parchemin, AN, AE/II/1608]

Après la mort accidentelle de son fils aîné en 1131¹⁹, Louis VI associe au trône son fils cadet, Louis le Jeune, né en 1120, et jusqu'alors destiné à une carrière ecclésiastique²⁰. Il lui délègue la réalité du gouvernement quatre ans plus tard (1135), non sans réussir en même temps un « coup » politique qui garantit à la monarchie capétienne une influence inédite en France méridionale, au moins pour un temps : le mariage entre



¹⁹ Philippe de France, né le 29 août 1116, associé au trône en 1129, sacré la même année (le 14 avril) à Reims, et décédé accidentellement d'une chute de cheval le 13 octobre 1131 [voir BOURNAZEL *cit.*, p. 229-230].

²⁰ Second fils de Louis VI et d'Adélaïde de Savoie, Louis le Jeune avait été orienté vers le sacerdoce, choix d'ailleurs assez conforme à sa nature austère ainsi qu'à sa piété véritable. Il s'ensuivit un manque de préparation au métier de roi, qui éclata au grand jour à partir de 1131 [voir notamment : Marcel PACAUT, *Louis VII et son royaume*, Paris, SEVPEN/Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, 1964, p. 31].

Louis le Jeune et Aliénor d'Aquitaine, fille de Guillaume X et d'Aénor de Châtellerauld, laquelle héritière apporte en dot la Guyenne, la Gascogne, le Limousin, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et le Périgord. Une semaine après lesdites épousailles, célébrées le 25 juillet 1137, Louis VI meurt de dysenterie ; il est inhumé en l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis. Si l'on veut dresser le bilan politique et militaire de son long règne, il a su tenir tête aux prétentions anglaises, repousser une invasion germanique (en 1124, l'empereur Henri V s'étant allié à son beau-père Henri 1^{er} d'Angleterre), et surtout accroître et affermir le Domaine royal, à travers l'intégration, notamment, des terres du comté de Corbeil et de celles qui appartenaient aux familles de Monthéry, de Rochefort et de La Ferté-Alais²¹.



Au moment où commence le règne de Louis VI en 1108, deux types de constructions prédominent nettement dans l'architecture militaire : celui des « mottes » et celui des donjons en bois. Les donjons en pierre sont l'exception. Dans son travail pionnier sur la question paru en 1960²², Frank Stenton montre que l'on a presque toujours abandonné le parti-pris des grands *castra* rectangulaires qui avait prévalu à

²¹ Sur tous ces aspects, voir l'excellente biographie de Louis VI par BOURNAZEL *cit.*

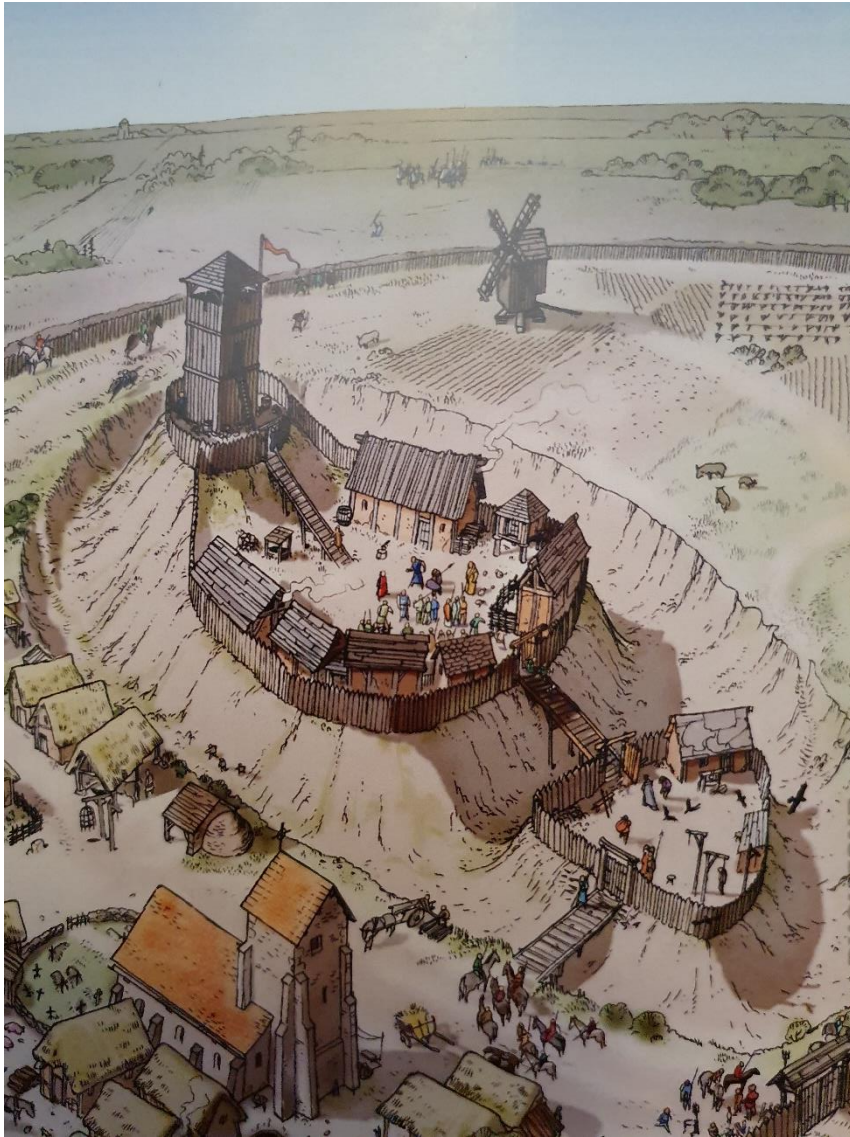
²² Franck STENTON, « The Development of the Castle in England and Wales », in : *Social Life in Early England*. Ed. by Geoffrey Barraclough, New York, Barnes and Noble, 1960 [Historical Association Essays], p. 96-124.

l'époque romaine, sauf en deux circonstances, à Porchester et Pevensey (*ce dernier castrum est illustré page précédente*), dans le sud de l'Angleterre, où les maîtres d'œuvre du chantier de construction de l'enceinte ont utilisé les anciens remparts romains. Partout ailleurs, les enceintes de terre qui protègent les villes, ou celles qui entourent les donjons, présentent la forme d'un polygone irrégulier.

Le site de Verrières-en-Anjou



Comme le souligne Michel de Boüard pour le domaine normand, mais ses observations demeurent valables pour notre territoire essonnien de référence, « au règne du Conquérant [roi d'Angleterre de 1066 à 1087], l'on ne peut assigner de façon certaine que deux donjons *en dur* : la tour de Londres, et Colchester. Le bois a prévalu durant le demi-siècle suivant la conquête parce qu'alors les conditions générales d'insécurité commandaient de faire vite ; et l'on sait qu'un château en bois sur motte, avec sa basse-cour, pouvait être édifié en quelques



semaines. À coup sûr, le facteur “temps” eut un rôle de premier plan dans cette affaire. Mais fut-il seul en jeu ? La fonction de la motte doit avoir été fort différente de celle que l’art militaire assignait au gros donjon de pierre. L’autonomie de celui-ci, capable d’abriter d’énormes réserves, était sans commune mesure avec les capacités de résistance de la tour de bois. L’un et l’autre type, d’ailleurs, coexistèrent bien longtemps en Normandie. [...] Le gros château de pierre, pourvu qu’il fût bien ravitaillé, était quasiment imprenable. Il a gardé, d’ailleurs, ce rôle de forteresse refuge, jusqu’à la fin du Moyen Âge : témoin les énormes silos à vivre qui furent, au XIII^e et au XIV^e siècles, construits dans plusieurs enceintes de ce type. Est-ce à dire, pourtant, que la fonction du gros donjon de pierre fut “exclusivement passive” ? On sait que dans son périmètre était souvent basée une troupe de cavaliers, capable de redoutables raids offensifs. Dans la stratégie et la tactique de Guillaume le Conquérant, déjà, le château de pierre est utilisé aussi bien dans l’attaque que dans la défense »²³.

Reconstitution graphique de la motte castrale du Puiset [ill. Thierry Duchesne, conception graph. Catrine Duchesne — Éd. Les Amis des Seigneurs du Puiset]

À la fin du XI^e siècle, quatre types de fortifications cohabitent : la motte avec tour maîtresse en bois et basse-cour

²³ « L’Architecture militaire de l’Angleterre normande », *Annales de Normandie* 10-4 (1960), p. 419-421.

unique fossoyée ou basses-cours multiples fossoyées, le « shell-keep » ou donjon-coquille, le donjon rectangulaire, et le donjon cylindrique, lesquels peuvent recevoir une enceinte périphérique ou avoir été construits à l'abri de celle-ci, parfois préexistante. Comme nous allons le voir, dans le Domaine royal de Louis VI les constructeurs au service du souverain devancent d'environ 50 ans ceux du royaume anglais, où l'usage de la pierre se généralise seulement à la fin du XII^e siècle, en même temps que la forme du donjon rond. Or, « il tombe sous le sens que la tour circulaire permettait une notable économie de matériaux, assurait un excellent flanquement, et supprimait les angles, si vulnérables aux projectiles de gros poids »²⁴. Toutefois, l'usage des mottes ne disparaît pas à cette époque, y compris sur le continent, ainsi en Bretagne, où au XIII^e siècle sont encore fréquemment construits des édifices sur motte ancienne. Ainsi, l'abandon des châteaux à motte n'intervient véritablement qu'au Moyen Âge tardif et plus exactement au XIV^e siècle, période au cours de laquelle on observe la « mise en concurrence » de sites anciennement aménagés avec les sites nouveaux qui reçoivent désormais de façon immédiate et directe les constructions modernes entièrement maçonnées²⁵.

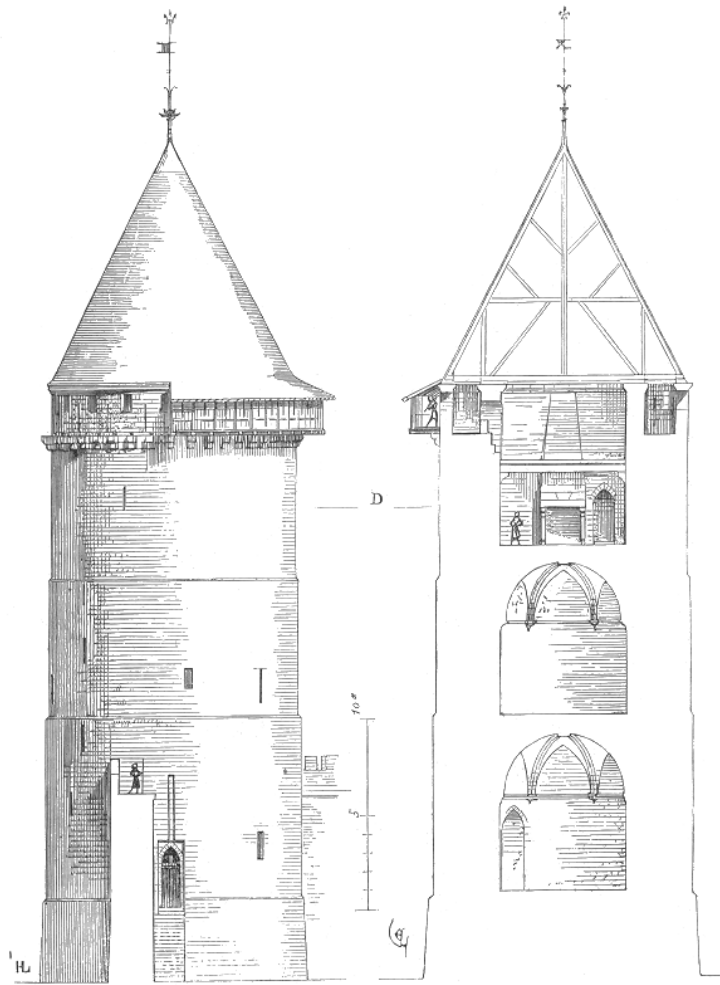
Ancien donjon du château royal de Rouen, dit « Grosse Tour » ou « Tour de Jeanne d'Arc », construit par Philippe Auguste à partir de 1204 [cliché Neurdein frères]



²⁴ *Ibid.*

²⁵ Voir, notamment, Jean MESQUI, « Châteaux à motte en Bretagne », *Bulletin Monumental* 153-1 (1995) ; Christophe AMIOT, « Le château d'Aubigné et les châteaux à motte avec construction de pierre en Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine* 96 (1994), p. 37-88.

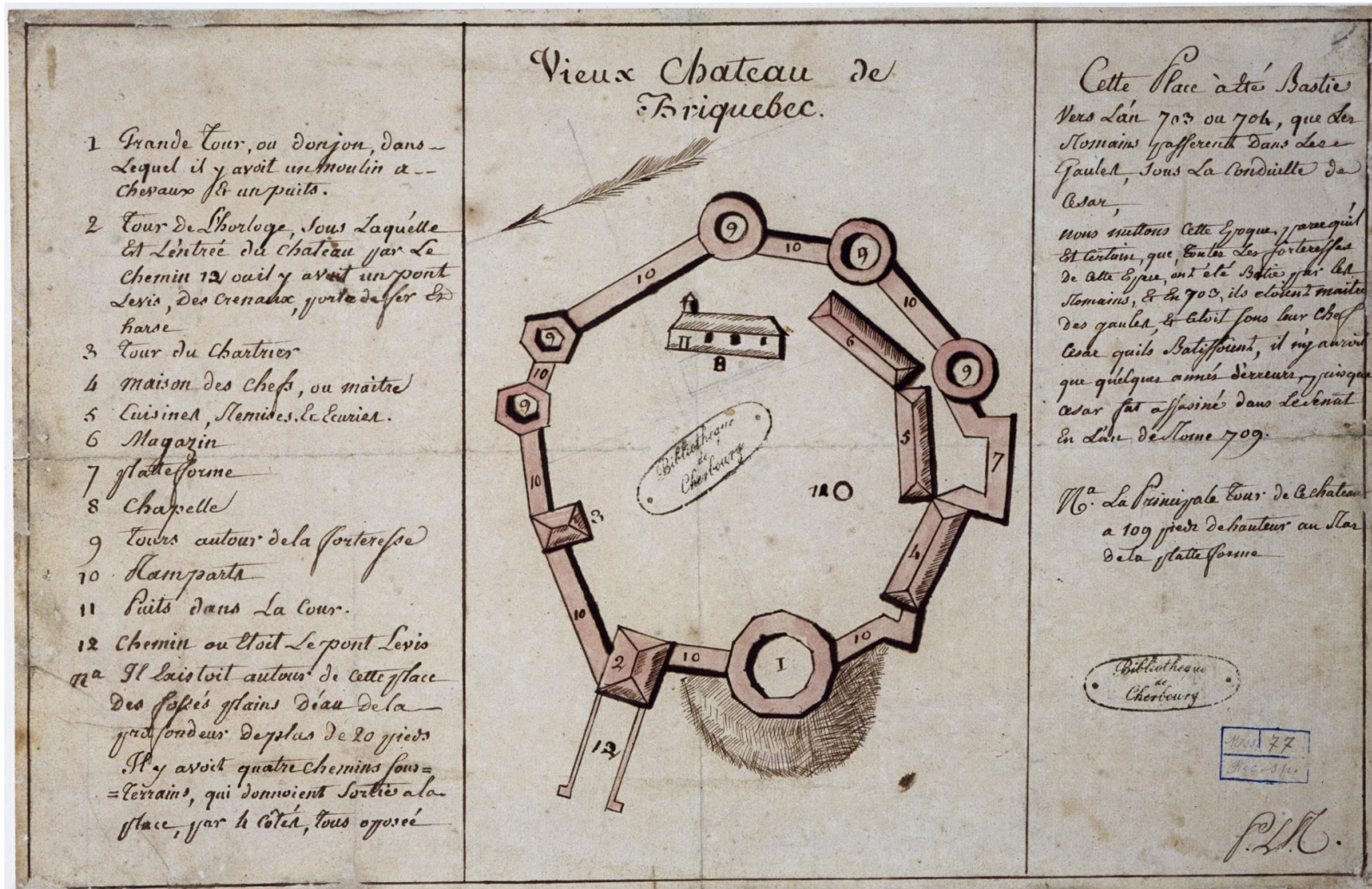
3/4



À gauche : Coupe de l'ancien donjon du château royal de Rouen [par Eugène Viollet le Duc] ; à droite : donjon de l'ancien château de Bricquebec-en-Cotentin (Manche), édifice du XIV^e siècle construit à la place du donjon primitif, sur motte, du X^e siècle [cliché Médéric Mieusement, vers 1890]²⁶



²⁶ Eugène VIOLET LE DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, B. Bance [et A. Morel], 1854-1868, t. 5, pl. 75 ; Florence DELACAMPAGNE, « Seigneurs, fiefs et mottes du Cotentin (X^e — XII^e siècles). Étude historique et topographique », *Archéologie médiévale* 12 (1982), p. 175-207.



Vieux château de Briquebec ; plan, fin XVIII^e s.

[cliché : Inventaire général de la Région Normandie (1998) ; fonds de la Bibliothèque municipale de Cherbourg-Octeville, Mss 77]



Ruines de l'ancien donjon de Brionne (Eure), fin du XI^e siècle²⁷

²⁷ Dominique PÉTE/Paola CALDÉRONI/Jean-Pierre BRABANT, « Eure. Observations récentes sur le donjon de Brionne », *Bulletin Monumental* 156.2 (1998), p. 173-176.

Le donjon sur motte de Cardiff (Pays-de-Galles) construit par les Normands à la fin du XIe, sur les vestiges d'un castra romain du III^e siècle²⁸



²⁸ Robert HIGHAM/Philip BARKER, *Timber Castles*, Exeter, University of Exeter Press, 2004, notamment p. 63.

Dans sa lente reconquête de l'autorité régaliennne, Louis VI s'appuie sur la nouvelle strate de la bourgeoisie, en favorisant l'émancipation des villes. Dans le Domaine royal, le souverain privilégie les entités urbaines qui sont depuis longtemps dans l'orbite capétienne, à l'exemple d'Étampes et de Dourdan, ainsi que les sites et bourgs stratégiques dont il vient de prendre ou reprendre le contrôle, à l'instar de Montlhéry ; villes qui bénéficient dès lors de toute son attention pour l'architecture défensive. Rappelons que sous son règne Paris retrouve le statut de capitale, qu'il s'agit de protéger également par la surveillance des principales routes du royaume, dont bien sûr la voie majeure qui relie Paris à Toulouse, par Montlhéry et Étampes. L'effervescence architecturale qui en résulte sur le territoire de l'actuelle Île-de-France s'étend aux constructions à vocation religieuse, tout en coïncidant — pour la fin de son règne — avec la naissance de cette architecture gothique portée, comme l'observe fort joliment Philippe Planieux, « par cette souveraine impulsion »²⁹. Impulsion à deux cœurs et à deux cerveaux, serait-on tenté d'écrire, le roi trouvant en la personne de Suger un véritable complice, au point qu'il nous semble parfois difficile de dénouer les fils de leur influence réciproque. Suger connaît bien la région d'Étampes depuis le premier séjour qu'il y fit comme jeune moine entre 1104 et 1107, chargé par le père abbé Adam de Saint-Denis d'administrer les terres que le grand monastère dionysien possède à Guillerval, Monnerville et surtout à Toury, dont le clerc alors âgé de 28 ans devient l'administrateur ou prévôt à partir de 1109³⁰. Or, Suger possède déjà à cette époque une culture de la chose militaire, y compris dans sa dimension architecturale. Trois ans plus tôt, après avoir assisté au concile de Poitiers en 1106, Suger s'était vu confier sa première charge importante, celle de prévôt pour Saint-Denis de ses possessions de Berneval, dans le Pays de Caux, expérience qui l'avait mis en contact régulier avec l'administration de Henri 1^{er} Beauclerc, duc de Normandie depuis quelques semaines, mais aussi roi d'Angleterre depuis six ans³¹. À la faveur de sa découverte du territoire autour de Berneval et plus généralement de la Normandie, le moine avait pu apprécier la constance et le talent avec lesquels le duc, en digne héritier de Guillaume le Conquérant, s'était assuré le contrôle des châteaux de ce territoire au détriment

²⁹ Philippe PLAGNIEUX, « Un chantier royal : Saint-Pierre de Montmartre (1131-1134). Louis VI le Gros et l'invention du gothique », *Bulletin Monumental* 173-1 (2015), 5-37, p. 2.

³⁰ BOURNAZEL *cit.*, p. 112-113.

³¹ Henri 1^{er}, qui règne sur l'Angleterre du 5 août 1110 à sa mort le 11 décembre 1135, devient à la mort d'Étienne de Blois duc de Normandie le 15 octobre 1106, titre qu'il conserve jusqu'à son propre décès.

de son frère Robert Courteheuse, le duc précédent, battu à Tinchebray le 28 septembre 1106. Dès lors bien installé à Rouen, Henri 1^{er} avait reçu la capitulation des principales garnisons adverses, l'hommage de la très grande majorité des barons normands, et la reconnaissance des villes³².

Cette expérience observée de la pacification des campagnes par des opérations militaires associées à la conquête des places fortes n'a pas manqué d'être profitable à Suger lorsque, ayant pris ses fonctions à Toury, il découvre combien les marges beauceronnes du Domaine royal échappent à l'autorité souveraine de Louis VI. C'est lui, d'ailleurs, qui demande au roi lors d'une assemblée tenue à Melun en mars 1211, d'intervenir avec son ost pour mettre fin aux exactions de Hugues III du Puiset et de son parent Gui 1^{er}, sire de Méréville, devenues telles que, selon le prévôt dionysien de Toury, les habitants de Monnerville et Guillerval en auraient été réduits à la misère, au point de quitter leur terroir et de laisser celui-ci presque dépeuplé. À Toury même, les voyageurs seraient détroussés et les paysans écrasés par les corvées et les impôts levés arbitrairement par la famille du Puiset, alors que Toury n'a jamais fait partie de leur seigneurie. En réponse — terrible aveu de faiblesse — Louis VI enjoint Suger en 1113 d'assurer par lui-même la mise en défense du bourg, ordre renouvelé en 1118, cette fois à l'attention de l'abbé Adam de Saint-Denis³³. En ces années de misère, le pouvoir royal, qui mérite encore bien mal son nom, se repose par conséquent sur l'institution religieuse pour assurer la défense des confins beaucerons de son Domaine, politique se doublant toutefois de nombreux avantages et privilèges consentis à l'abbaye bénédictine de Saint-Denis, dont le prestige et la richesse ne cessent de croître. Signe qui ne trompe pas : l'oriflamme de l'abbaye devient au même moment l'étendard du roi de France, en taffetas rouge à deux queues, semé de flammes d'or, frangé de vert et attaché à une hampe³⁴. Sa



³² Warren HOLLISTER/Amanda CLARK FROST, *Henry I*, New Haven/London, Yale University Press, 2003, p. 204-207.

³³ BOURNAZEL *cit.*, p. 112-113.

³⁴ Hervé PINOTEAU, *La Symbolique royale française, V^e-XVIII^e siècles*, La Roche-Rigault, PSR Éditions, 2004, p. 618-619.

transmission imagée et symbolique par saint Denis au maréchal Jean Clément du Mez apparaît dans la verrière haute n° 116 de la cathédrale de Chartres.

En 1112, Suger se mue en chef de guerre par la force des choses, étant à la tête de la garnison de Toury qui résiste aux assauts de Hugues III du Puiset, accompagné pour l'occasion de Thibault IV de Blois et du seigneur de Montlhéry, autres vassaux du roi en délicatesse avec leur suzerain ; l'année suivante, Suger aide Louis VI à ressembler une troupe qui vient à bout de Hugues, dont une partie au moins du château est rasée. Ces opérations de prime abord étonnantes pour un clerc nourrissent en retour l'amitié du roi et achèvent de brouiller la frontière devenue à bien des égards sans objet entre domaine religieux et domaine profane, défense des biens d'Église et protection du Domaine royal, connaissance de l'architecture défensive, poliorcétique, et architecture religieuse. Après la campagne de 1111-1112, Suger fait élever à Toury une enceinte ainsi qu'une tour de guet. Les travaux avancent vraisemblablement sous sa conduite, le bénédictin trouvant là matière à expérimenter les connaissances acquises quelques années plus tôt au contact des châteaux normands. Encore sous-diacre de son abbaye, Suger fait déjà figure de conseiller important du roi. Il intègre son premier cercle au plus tard en 1118, quatre ans avant son élection comme père abbé de Saint-Denis. C'est alors qu'il montrera la pleine mesure de sa personnalité, pour ne pas dire de sa puissance, en menant de front les combats de « premier ministre de Louis VI » — si l'on veut bien pardonner l'anachronisme de cette expression — et ceux de réformateur de l'abbaye dionysienne.

En réorganisant l'administration des terres de l'abbaye, Suger en accroît la richesse et se donne les moyens financiers de son grand projet, la reconstruction de la basilique. Devenue impropre à traduire la puissance et le prestige de l'établissement, la vieille église carolingienne doit laisser place à un nouvel écrin pour les reliques insignes de saint Denis, qui seront placées dans un nouveau chœur baigné de lumière. Suger puise une partie de son inspiration dans l'exemple contemporain et peu distant du prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs, dont le cœur est édifié entre 1135 et 1155, non sans l'aide financière apportée par Louis VI au prieur Thibault II. Certes encore de style roman, son chœur brave la tradition par l'audace de voûtes d'ogives et de murs boutants mis au service d'un plan à déambulatoire et chevet à chapelles rayonnantes, en un parti-pris complexe et « incunable » de ce qui sera baptisé

un jour lointain du nom de « gothique »³⁵. Quant au chantier de Saint-Denis, il commence dès 1130 par la reconstruction de l'avant-nef (ou du massif occidental) et la restructuration du narthex par une façade percée d'une rose et de trois grands portails ; façade bientôt flanquée de deux tours et dont la dédicace est célébrée le 9 juin 1140³⁶. Quatre ans plus tard, le 11 juin 1144, donc en un temps extraordinairement court, intervient la consécration du chevet, tandis que le chœur a connu de substantielles modifications de sa structure et de son aspect, par l'ajout d'un double déambulatoire à chapelles rayonnantes, d'une part éclairées par d'immenses baies jumelles et d'autre part séparées par le filigrane d'un simple contrefort ; tour de force que rend possible l'adoption de la croisée d'ogives renvoyant équitablement les forces vers les piliers.



Le chœur de Saint-Denis

³⁵ Philippe PLAGNIEUX, « Le Chevet de Saint-Martin-des-Champs, incunable de l'art gothique », *Bulletin Monumental* 167-1 (2009), p. 3-39.

³⁶ ID., *La Basilique de Saint-Denis : Seine-Saint-Denis*, Paris, Éd. du Patrimoine, 1998, p. 3-7.

Évoquons aussi l'autre jalon majeur de l'architecture gothique naissante, à savoir la reconstruction de la cathédrale Saint-Étienne de Sens, toujours à cette même époque, donc à partir de 1135-1140. Pour la première fois, la croisée d'ogives est appliquée à une cathédrale. En effet, Saint-Martin-des-Champs est « seulement » un prieuré et Saint-Denis une abbatale. Cette fois, l'initiative revient à l'archevêque Henri Sanglier, un proche d'Étienne de Garlande, lequel exerce depuis 1127 la puissante charge de chancelier du roi. Or, en tant que prévôt du chapitre cathédral de Sens, Garlande est le second personnage de l'Église métropolitaine. Rappelons que le diocèse de Sens englobe alors



cing archidiaconés, dont ceux du Gâtinais et d'Étampes, ce dernier recouvrant une partie de la Beauce et comprenant La Ferté-Alais, alors que Dourdan appartient au doyenné de Rochefort, l'un des six doyennés relevant du grand archidiaconé du diocèse de Chartres. Pour faire bonne mesure, précisons enfin que le doyenné de Montlhéry relève pour sa part de l'évêque de Paris, suffragant de l'archevêque de Sens.

*Les chevets de Saint-Martin-des-Champs (à droite)
et de Saint-Étienne de Sens (à gauche)*

Pourquoi évoquer Saint-Denis, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Étienne de Sens ? Car ces opérations archétypales forment en quelque sorte la Trinité d'un programme à la fois politique et architectural profondément novateur dans son expression et sa volonté de conquête au service de l'Église du roi, et qu'il trouve son équilibre grâce à un second pilier ou volet : celui de l'architecture défensive. L'un et l'autre se conjuguent, se justifient, prennent appui l'un sur l'autre, et forment l'héritage encore visible laissé par Louis VI et Suger. Pour traduire dans la pierre la volonté de puissance du souverain, pour frapper les

esprits des puissants comme des plus humbles, pour souligner combien le prestige des Capétiens et de Louis VI ne souffre plus aucune ambiguïté à partir de 1130, il faut couvrir le Domaine d'un maillage de constructions ecclésiastiques et militaires dont l'innovation sera à la mesure de l'orgueil qui les a fait surgir de terre. À ce programme appartiennent la tour Beauregard (dite aussi « de Jeanne d'Arc ») à Compiègne, un vaste donjon cylindrique dont le diamètre atteint 19 m de diamètre, bâti sur l'emprise de l'ancien palais carolingien, ou encore la tour dite « de Montmorency » qui abritait le trésor royal dans le palais de la Cité, à Paris.





*Page précédente et ci-contre : la
tour « de Jeanne d'Arc »,
Compiègne [Clichés de Jean
Jablonski, Médiathèque de
l'Architecture et du
Patrimoine]*

Mais sa réalisation la plus notable, car la plus profondément originale, n'est autre que le donjon du nouveau château royal d'Étampes, en d'autres termes la tour de Guinette. Le choix de cette dernière ville pour accueillir un témoignage particulier du savoir-faire des constructeurs de Louis VI n'a rien d'étonnant. Outre le fait que ce gros bourg en plein épanouissement à mi-chemin de Paris et d'Orléans a été par sa fidélité au monarque, et plus anciennement encore à la famille des Capétiens, une base arrière essentielle pour les opérations militaires du roi dans son Domaine et sur ses marges, ainsi il y a peu contre le seigneur rebelle du Puiset et son parent par alliance de Montlhéry, Étampes occupe déjà dans la première moitié du XII^e siècle une position géostratégique majeure, non seulement par sa taille et son peuplement sans équivalents entre les deux grandes villes précitées — rang qu'elle conservera jusqu'à la Révolution française —, mais encore par son poids économique : Étampes tient du pôle majeur d'échanges entre deux régions aux ressources indispensables à l'approvisionnement de ce même Domaine royal : la Beauce et le Hurepoix. De plus, il ne faut pas oublier que la ville est également à la croisée des routes de Chartres à Corbeil et Sens. Les sources d'archives ecclésiastiques et diplomatiques, un peu moins isolées à partir du XI^e siècle, nous renseignent avec une certaine précision sur l'importance du bourg sous les premiers Capétiens. L'existence d'un *castrum* précoce vers 930-940, donc à la fin de la période carolingienne, n'est pas à exclure, comme semblent en témoigner les pratiques de frappe monétaire sous Raoul de Bourgogne, roi des Francs de 923 à 936, dont le monnayage a été reconnu de longue date grâce, notamment, au trésor dit « du Loiret », cette région de l'Orléanais ayant été administrée directement par son beau-frère Hugues le Grand, comte de Paris, Blois et Tours. Pour ce monnayage contemporain ou légèrement postérieur à Raoul, l'on dispose de deniers et oboles d'Orléans, de deniers de Chartres et de Château-Landon, mais aussi et surtout de deniers d'Étampes, dont un très bel et rare exemplaire en argent 1,28 gr, issu de la collection Bernard Chwartz, est passé en vente publique il y a une dizaine d'années³⁷. Son avers présente la légende « +CRATIA D'IREX » et son revers « +STAMPIS CATILI »³⁸ :

³⁷ ALDE, *Numismatique du Haut Moyen Âge. Vente aux enchères publiques, 18 juin 2009*, Paris, ALDE, 2009, n°203. Expertise de Pierre CRINON.

³⁸ Voir références chez Ernest GARIEL, *Les Monnaies royales de France sous la race carolingienne*, Strasbourg, 1883 (1980), n° 19 pl. LIII et n° 1 pl. XLVIII ; Françoise DUMAS, *Le Trésor de Fécamp et le monnayage en France occidentale pendant la seconde moitié du X^e siècle*, Paris, 1971, N°46 ; Jean DUPLESSY, *Les Monnaies Françaises Royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris-Maastricht, 1988-1989, N° 12.



Fils de Hugues Capet, Robert II le Pieux, roi des Francs de 996 à 1031, montre une grande sollicitude pour Étampes, à en croire son biographe Helgaud de Fleury, lequel insiste aussi sur l'influence exercée par son épouse, la reine Constance d'Arles : « La reine Constance avait fait construire un palais au *castrum* d'Étampes, ainsi qu'un oratoire [...] Il [le roi Robert] construisit l'église Sainte-Marie dans le *castrum* d'Étampes et de même dans le *castrum* une autre église dans le palais [...] »³⁹. La fondation de cette église Sainte-Marie est confirmée en 1046 par leur fils Henri 1^{er}, qui semble avoir été pour sa part à l'initiative de la construction d'un sanctuaire voisin, l'église Saint Basile ; son diplôme évoque enfin, à deux reprises, le *castrum* d'Étampes, comme le montre l'excellente traduction de Bernard Gineste : « Qu'il soit donc connu de la diligence experte de tous les fidèles de notre sainte mère l'Église et des nôtres que s'est respectueusement portée en la présence de notre Sérénité la pleine unanimité de Sainte-Marie de la *place forte* d'Étampes, réclamant et suppliant instamment que soient certifiées par un édit de notre autorité les donations que le prévôt Herchambault et plusieurs autres, avec l'autorisation ou plutôt avec l'approbation de mon père de bonne mémoire Robert, avaient concédées au dit établissement. Voici les items dont ils ont demandé qu'il y soit souscrit : "[...] le droit de sépulture pour la forteresse d'Étampes, ainsi que pour tout son faubourg y compris l'église Saint-Basile, depuis le moulin de Seguin jusqu'à la terre qui touche au vieux bâtiment de Brunehaut et jusqu'à la rive de la Louie [...] ; sous la *forteresse* d'Étampes un arpent et demi de vigne qui paie quatorze deniers [...]. Fait à Compiègne l'an 1046 de l'Incarnation du Verbe, et 16 du règne du roi Henri »⁴⁰.

³⁹ Helgaud de FLEURY, *Vie du Roi Robert*, trad. Robert-Henri BAUTIER, Paris, CNRS, 1993, p. 63. « Stampis castro Regina Constantia palatium construxerat nobile, simul cum Oratorio [...] Fecit [...] monasterium Sanctae Mariae in Stampensi castro ; item, in ipso castro Ecclesiam unam in Palatio [...] » [« Helgaldi flor. Epitome Vitae Robert Regis », in : *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Libraires réunis, 1760, vol. 10, p. 100, 115].

⁴⁰ Sur l'histoire de ce diplôme et de ces altérations, voir Bernard GINESTE, sur le site du Corpus étampois [<http://www.corpusetampois.com/cls-11-henri1notredame1046.html>] : « Nouerit ergo omnium sancte matris ecclesie fidelium et nostrorum sollers curiositas quod deuote accesserit ad nostre serenitatis presenciam communis assensus Sancte Marie *Stampensis castri*, postulans et obnix obsecrans nostre auctoritatis precepto firmari ea que Herchembaldus prepositus et plures alii, annuente uel pocius fauente bone memorie genitore meo Roberto, predicto loco concesserant. Sunt autem que annotari petierunt hec : [...] *sepultura Stampensis castri et totius suburbii cum ecclesia sancti Basilii, a molendino Sewanni usque ad terram que pertinet ad uetus edificium Brunichildis et usque ad ripam Louie* ; [...] *subtus castrum Stampis uinee arpennum et dimidium qui soluit .xiiii. denarios* [...]. Actum Compendii m^o xl^{mo} ui^o anno incarnati Verbi, regnique Henrici regis xui ». Pour mémoire, nous donnons la traduction ancienne de SÆHNÉE : « 1046. Compiègne. Henri 1^{er}, à la prière des chanoines de Notre-Dame d'Étampes, leur confirme les biens concédés jadis, avec l'autorisation du roi Robert II, par le prévôt Herchembaud et plusieurs autres donateurs. Ces biens sont : [...] le droit de sépulture du château d'Étampes et de tout le faubourg, avec l'église de Saint-Basile, depuis le moulin Senau ni jusqu'à la terre qui touche au vieux bâtiment dit de Brunehaut, dans ledit faubourg, et jusqu'au bord de la Juine [...] ; les dîmes sur

*Sceau du roi Henri 1^{er}*⁴¹

Ce *castrum* du règne de Henri 1^{er} occupe-t-il le même site que celui du IX^e siècle ? Malgré les apports récents de l'archéologie⁴², nous en sommes réduits à des suppositions. Les hypothèses avancées par Michel Martin et Frédéric Beaudoin, dans leur étude pionnière sur la « romanisation » du pays d'Étampes, apparaissent séduisantes : « Dans ce cas, nous constatons des glissements et des remplacements de toponymes. Vers 1020, le palais se situe à l'intérieur du *castrum*, mais en 1046 le moulin du Chapitre voisin du palais du Séjour se trouve dans la périphérie de la ville (*suburbium*). Dès 1082, le palais se situe à l'extérieur du *castrum*, à Étampes-les-Nouvelles (*Stampes novae*), mais l'église Sainte-Marie, citée dans le *castrum* vers 1020, se situe maintenant à Étampes : le toponyme *castrum* a disparu et les sources postérieures montrent le remplacement constant de ce toponyme par Étampes tout court. En 1046, le *suburbium*



les coutures du roi au-dessus d'Étampes-les-Vieilles ; [...] au-dessous du château d'Étampes, un arpent et demi de vignes, qui paie quatorze deniers [...] » (Frédéric SCEHNÉE, *Catalogue des actes d'Henri 1^{er}, roi de France (1031-1060)*, Paris, Champion, 1907 [Bibliothèque de l'École des hautes études ; sciences historiques et philologiques 161], p. 76-78).

⁴¹ Natalis de WAILLY, *Éléments de paléographie*, tome 2, Paris, Imprimerie royale, 1838, planche B.

⁴² Xavier PEIXOTO, « Évaluation archéologique du site de l'ancien hôpital d'Étampes », *Archéologie en Essonne* (1999), p. 69-77.

est très bien défini autour du *castrum* : il s'étend du moulin Sablon à Brunehaut et de Saint-Basile aux rives de la Juine. Il n'est plus mentionné à partir de 1082, mais n'est pas l'équivalent strict d'Étampes-les-Nouvelles (*Stampes novae*), territoire qui comprend en 1106 Morigny, alors que ce bourg n'est pas inclus dans le *suburbium* en 1046. Étampes-le-Châtel (*castrum*) n'est pas synonyme d'Étampes-les-Nouvelles, car le toponyme *castrum* est remplacé par le toponyme Étampes, qui s'oppose, lui, à Étampes-les-Nouvelles et éventuellement à Étampes-les-Vieilles (*Veteres Stampes*). Ce dernier toponyme apparaît seulement en 1046 sous la forme du diminutif *vetulus*, signifiant "modérément ancien, pas trop neuf". Il exprime une ancienneté relative, mais non absolue. Il faut 39 ans pour qu'apparaisse, en 1085, Étampes-les-Vieilles sous la forme latine qui persistera trois siècles : *Veteres Stampes*. Mais c'est seulement en 1106 qu'apparaît le premier acte permettant d'assimiler Étampes-les-Vieilles et Saint-Martin »⁴³.

De cet état des connaissances encore bien lacunaire ressort l'apparition, entre l'An Mille et 1050, d'une ville nouvelle protégée par des ouvrages défensifs rudimentaires (remblais de terre et enceinte à pans de bois), qui s'articule autour de trois lieux de prestige incarnant l'autorité publique : la collégiale primitive dédiée à Notre-Dame⁴⁴, l'église plus récente placée sous le vocable de saint Basile, et le *castrum*, construction vraisemblablement la plus ancienne des trois, et située entre les deux sanctuaires. C'est de toute évidence en ce lieu que les scribes du roi couchent par écrit, en 1030, l'un des actes de Robert le Pieux connu pour avoir été donné au *castrum* d'Étampes, en faveur de l'abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés, mais sans livrer de précision sur la structure et l'emplacement de la résidence forte du souverain, logis seigneurial mais aussi lieu d'exercice de son pouvoir souverain⁴⁵. Il est très improbable que cette construction se soit confondue avec le « palais », dont l'emploi du vocable est attesté seulement à partir de 1082, soit au moment précis où le terme de *castrum* tombe en désuétude dans les sources diplomatiques : pour le règne de Philippe 1^{er} (1060-1108), par exemple, les chartes sont données « dans notre palais, à Étampes-la-Neuve, l'an de l'incarnation du Verbe

⁴³ ASSOCIATION ÉTAMPES-HISTOIRE, *Le Pays d'Étampes. Regards sur un passé. 1. Des origines à la ville royale*, Étampes, Étampes-Histoire, 2003, p. 75.

⁴⁴ De cette église primitive placée sous la protection de la Vierge subsistent la crypto-halle (auj. crypte de la collégiale Notre-Dame) et quatre rotations d'un escalier à vis desservant la tour occidentale [voir Élise BAILLIEUL, « Les Vestiges romans de la collégiale Notre-Dame d'Étampes, témoins du mécénat architectural de Robert le Pieux », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* 25 (2013). URL : <http://journals.openedition.org/lha/312> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lha.312>].

⁴⁵ *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Libraires réunis, 1760, vol. 9, p. 623 B.

1082^e ; du règne de Philippe, roi des Français, le 23^e » ou encore faites « à Étampes, au mois de mars, dans le palais, l'an de l'incarnation 1085^e du règne du roi le 25^e »⁴⁶. Cette nouvelle demeure royale était séparée de Notre-Dame et de Saint-Basile par l'importante place du Marché et le quartier juif qui s'étendait entre les rues de la Juiverie, Aristide-Briand et Sainte-Croix⁴⁷.

Étudié par Monique Chatenet, Nicolas Faucherre et Marie-Pasquine Subes, le registre-terrier du comté d'Étampes pour les années 1511-1512⁴⁸ livre à cet égard de précieuses informations toponymiques. En effet, comme le soulignent ces auteurs, la zone concernée entre les rues Sainte-Croix (anciennement de la Savaterie), du Petit-Panier, de la République (anciennement de la Cordonnerie) et la place du Marché Notre-Dame, est encore dominée en ce début du XVI^e siècle par un lieu-dit appelé « le donjon » sur lequel débouchent ou aboutissent la plupart des maisons. Il s'agit de la vieille demeure royale, et non du nouveau palais. « Le terrier du roi de 1527-1530 mentionne lui aussi un “manoir manable, rue de la Savaterie, près l'église Sainte-Croix”, aboutissant au “donjon”. Enfin, le censier de Notre-Dame (1599) cite trois maisons rue de la Cordonnerie donnant “par-derrière” sur le donjon, ainsi qu'une “maison où pend pour enseigne le petit écu” tenant d'un bout à la “rue du cul de sac” et de l'autre “sur le donjon” »⁴⁹. Deux pièces du XVIII^e siècle mentionnent enfin le « donjon » en tant que « place vuide » sur laquelle plusieurs riverains ont étendu

⁴⁶ Voir : Maurice PROU, *Recueil des actes de Philippe 1^{er}, roi de France (1059— 1108)*, dir. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Paris, Klincksieck, 1908, CVIII (1082), CV (1085), CXLIX (1101-1104).

⁴⁷ *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* cit., p. 39. Sur cette communauté juive au Moyen Âge, voir Bernard GINESTE, « Nathan ben Meshullam et les rabbins étampoises au XII^e siècle », *Les Cahiers d'Étampes Histoire* 5 (2003), p. 14-24 [rééd. numérique (2018) : <http://www.corpusetampoises.com/che-21-gineste2003nathanbenmeshullam.pdf>].

⁴⁸ Archives Nationales, R4* 1124 [Terriers, inventaires et sommaires de titres, états de fiefs et de paroisses, reconnaissances et cueillerets de cens et rentes, comptes, plans de forêts, de paroisses et de canaux, statistiques de prévôtés et de bailliages, concernant principalement les domaines suivants de l'apanage d'Orléans : [...] en Orléanais et en Touraine : le comté de Blois, le duché de Chartres et ses dépendances (Baigneaux, Maulon, Saint-Brice, Saint-Chéron, etc.), le duché d'Étampes et la Ferté-Alais, Champigny-sur-Vecde, le duché d'Orléans et les châtellenies de Janville, Lorris, Neuville, les canaux de Briare, d'Orléans et du Loing. XIII^e-XVIII^e siècles].

⁴⁹ *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* cit., p. 40. Voir les sources utilisées : Archives Nationales, R4* 1125 (terrier du roi de 1527-1530) et R4* 1120 (censier de Notre-Dame de 1599).

leurs propriétés⁵⁰. La présence du donjon, puis sa mémoire toponymique, ont par conséquent traversé les périodes du Moyen Âge et de la Renaissance jusqu'à l'époque des Lumières, ce qu'il faut souligner. Et c'est grâce à des textes bien postérieurs à sa construction, puisqu'ils datent de l'époque moderne, que l'on peut préciser sa localisation entre la collégiale Sainte-Croix et l'Hôtel-Dieu. « La forme ovoïde du terrain placé au cœur même de l'agglomération du XI^e siècle et son aplanissement manifeste font penser à une motte dérasée. Il y a tout lieu de croire que cette "place vuide" du XVIII^e siècle, progressivement concédée aux propriétaires mitoyens, était occupée au Moyen Âge par un édifice fortifié »⁵¹. Quant à savoir si ce donjon constitue la « forte tour » d'Étampes où le roi fit emprisonner en 1108 Humbaud de Sainte-Sévère, un seigneur incommode du Berry, l'hypothèse reste invérifiable⁵².

S'agissant de la seconde résidence royale selon le probable ordre chronologique, une tenace tradition locale en attribue l'initiative à Robert II le Pieux et à son épouse Constance d'Arles, au X^e siècle, alors que la fondation effective de ce palais « du Séjour » apparaît plus récente d'un siècle au moins, certains historiens du patrimoine estimant même sa création improbable avant le XIII^e siècle. Son appellation de « Séjour » est encore plus tardive ; elle surgit assez étrangement dans les textes au début du XVI^e siècle, soit à une époque où cette construction n'a plus aucune vocation résidentielle pour le souverain, étant affectée à « l'auditoire » de la juridiction comtale, autrement dit au tribunal, mais aussi à la prison et au logement du receveur du Domaine. Si la configuration primitive de ce palais du Séjour demeure incertaine, faute de réelle source manuscrite antérieure au XVII^e siècle, son emplacement peut être déterminé avec une certaine précision. À l'origine, il semble avoir occupé un site quadrangulaire d'environ cinquante mètres de côté, compris entre les actuelles rues de la Juiverie, de la Prison, Saint-Antoine et du Pont-Quesneau. Quelques-unes de ses substructures ont été mises à jour lors des fouilles de sauvetage pratiquées en 1987 et à la faveur d'une évaluation archéologique faite en 1995. Ces travaux ont permis, dans un premier temps, d'identifier plusieurs ensembles bâtis (corps

⁵⁰ *Ibid.*, p. 40. Ces deux pièces sont, respectivement, un *Mémoire sur les rues d'Étampes* du XVIII^e siècle (conservé en 1999 aux Archives départementales des Yvelines, E sup. 803) et un *Extrait de l'inventaire des titres du duché d'Étampes* (Archives Nationales, R4* 954).

⁵¹ *Ibid.*, p. 40.

⁵² ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE, *Berry médiéval : à la découverte de l'Indre au Moyen Âge*, catalogue d'exposition, Châteauroux, Archives départementales de l'Indre, 2009, p. 12

d'hôtel, latrines, voirie...) datant pour partie du XI^e siècle, puis de découvrir à l'angle nord-est de l'îlot deux constructions jusqu'alors inconnues. Les résultats du chantier conduit en 1987 ont fait l'objet d'un descriptif confirmant l'existence de trois périodes dans l'histoire de ce palais au Moyen Âge. La première correspond au XI^e siècle et plus largement aux décennies qui suivirent immédiatement sa construction, époque où l'édifice, situé hors du *castrum*, semble avoir été une « sorte de résidence campagnarde à but plus ou moins privé, ne nécessitant pas de nombreuses structures d'accueil »⁵³. Rien n'indique, en effet, que cette résidence jouait alors un rôle de « palais ». Cette dimension apparaît peut-être de façon indirecte au cours de la seconde période de son existence, qui se confond avec le XII^e, si l'on estime que le roi a pu avoir besoin d'y loger une administration en pleine croissance ou une partie de son entourage protocolaire, mission dont l'ancien donjon ne pouvait s'acquitter. Seule certitude, Louis VI et Louis VII ont fréquemment résidé à Étampes, comme le montrent les nombreux actes officiels donnés depuis cette ville. Le premier y a effectué au moins dix longs séjours entre 1106 et 1131, tandis que son fils a honoré Étampes de sa présence à vingt-deux reprises entre 1142 et 1179⁵⁴. L'essor du « palais » se produit un peu plus tard, au XIII^e siècle, moment où, plus encore que pendant la période précédente, il semble probable que le vieux « donjon » — devenu malcommode — ait été progressivement abandonné, alors que le nouveau château bâti à Guinette n'avait pas vocation à remplir des fonctions judiciaires ou administratives. Le corps d'hôtel principal du « Séjour » se voit alors surélevé d'un étage et de combles, alors qu'une cave est creusée et que la grande salle présente désormais une structure gothique sur la façade orientale⁵⁵.

Les fouilles de l'été 1987 ont permis d'identifier dans le secteur oriental du site « un bâtiment long et étroit aligné le long de la voirie, d'environ 12 mètres carrés, dont le sol est constitué de gros pavés de grès et, dans l'axe de la rue de la Prison, une série de constructions successives assez rudimentaires, ne comprenant sans doute qu'un rez-de-chaussée. Dans les latrines, qui ont souvent servi de dépotoir domestique, ont été découvertes de nombreuses pièces de vaisselle brisée, des restes de cuisine, des

⁵³ VILLE D'ÉTAMPES, *Étampes, des origines à la ville capétienne. Catalogue de l'exposition organisée par la Ville du 16 au 28 janvier 1988*, Étampes, Ville d'Étampes, 1988.

⁵⁴ SUGER, *La Geste de Louis VI*, Paris, Imprimerie Nationale, 1994, p. 81.

⁵⁵ Armelle BONIS/Michel MARTIN/Richard PROT, « Le Processus de formation de la ville d'Étampes et le palais de la reine Constance », in : *Étude d'impact archéologique du projet d'aménagement de l'îlot Girard-Boutet, dans le centre historique d'Étampes*, Vincennes, Direction régionale de l'Archéologie d'Île-de-France, 1986.



Plan du rez-de-chaussée de l'ancien palais du Séjour, en 1806 [AN F²¹ 1904³]

objets divers détériorés » ; la voie bordant le palais « était constituée de cailloutis calcaire et de galets liés par un mélange de cendre et de chaux »⁵⁶. Nous savons que ces premières fouilles ont connu un prolongement en janvier 1995, sous la forme d'une évaluation archéologique menée sous la direction de Vincent Goustard, dans la partie nord de l'îlot jadis occupé par le palais. « Dès son origine, le palais semble constitué de trois grandes entités qui occupent une parcelle allongée d'au moins 8 000 mètres carrés. La résidence et les communs sont situés au Nord, non loin de la rue Saint-Antoine, des jardins couvrent le versant et le moulin de Notre-Dame est aménagé sur une dérivation du Juineteau »⁵⁷. En étudiant une parcelle d'environ 1500 mètres carrés, les archéologues ont pu identifier deux ensembles de constructions datant du XIII^e siècle : « Le premier consiste en un sous-sol rectangulaire de 7 mètres par 8, aux murs massifs (0,80 mètre de largeur) en petits moellons calcaires, décorés pour partie d'un bandeau en céramique à pâte rouge. Le second consiste en un sous-sol d'environ 10 à 12 mètres de long sur 4,80 mètres de large, profond de 5,20 mètres, présentant des enduits peints sous la forme de lignes de couleurs jaune, rouge et bleue. [...] Pour la période moderne, les traces d'occupation sont peu nombreuses. L'activité autour du palais semble fortement diminuée au XVI^e siècle ; voire peut-être même dès le XV^e, lorsque le duc de Berry réhabilite Guinette, la forteresse d'Étampes. Le semi-abandon du palais se confirme lorsque la reine Claude convertit une partie des bâtiments du palais en salle d'audience de la juridiction. Quelques murs et une tranchée de récupération pourraient se rapporter à cette période pendant laquelle la propriété est morcelée. [Pour] la période contemporaine, l'étude d'évaluation a révélé la présence de deux modestes habitations qui datent de la fin du XVIII^e siècle et dont on retrouve la trace sur le cadastre napoléonien. La maison d'arrêt de l'arrondissement est le dernier aménagement d'importance. Elle est construite en 1844 à l'emplacement des anciens jardins »⁵⁸.

Il est certain que, bien avant le XV^e siècle, en l'occurrence dès le règne de saint Louis (1226-1270), l'usage que la royauté fait du palais d'Étampes décroît fortement. L'administration qu'il abrite se réduit. La Cour ne réside plus qu'exceptionnellement dans la ville, et seulement pour peu de temps. Le roi fait don de l'ensemble des bâtiments composant le « Séjour » à sa mère, Blanche de

⁵⁶ *Étampes, des origines à la ville capétienne* cit.

⁵⁷ Vincent GOUSTARD, « Étampes (Essonne). Rue de la Prison (parcelle AN 248) », *Archéologie médiévale* 26 (1996), p. 286.

⁵⁸ *Ibid.*

Castille. À la mort de cette dernière, en 1252, ils échoient à Marguerite de Provence, la veuve de Louis. Faute d'entretien, plusieurs corps d'hôtel et locaux annexes s'effondrent ; d'autres, édifiés à la hâte pour répondre à des besoins immédiats lors des décennies précédentes, sont abattus pour laisser de nouveau place aux jardins. Comme l'observe fort justement l'archéologue Michel Petit, « Le palais redevient une simple résidence privée »⁵⁹.

Le palais de Justice et la gendarmerie en 1903 [carte postale Berthand frères]

Par conséquent, c'est un ensemble passablement désuet et endommagé qui inspire à Basile Fleureau en 1683⁶⁰ la plus ancienne description connue du palais par un témoin visuel. Clerc de l'ordre des Barnabites, et par ailleurs premier historien d'Étampes, il nous apprend que ce complexe architectural « a été nommé le Palais des quatre Tours ; à cause de quatre Tourelles qui sont encore aujourd'uy [*sic*] sur les quatre coings de son enceinte. [...] Ce Palais étoit composé de plusieurs Corps d'Hostel, soûs lesquels il y avoit des caves, & au dessus des greniers, qui servoient à retirer les vins & les bleds, que l'on recueilloit dans les vignes, & sur les



⁵⁹ BONIS/MARTIN/PROT, *cit.*

⁶⁰ Basile FLEUREAU, *Les Antiquitez de la Ville et du Duché d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, p. 25-28.

terres du Roy, avec ceux qui provenoient de ses Moulins, & autres rentes & droits qui luy appartenoient. Il y avoit encore d'autres bâtimens qui servoient d'écuries, que l'on a achevé de ruiner de nos jours, avec une haute Tour de pierre de taille, qui servoit de degré & deschauguette, dont les demolitions ont été données [en 1628] aux Peres Capucins par Cesar de Bourbon Duc de Vendôme, & d'Estampes⁶¹. Il ne reste aujourd'hui de tout ce Palais qu'un grand Corps d'Hostel de neuf toises & demie de long sur quatre toises & un pied de large dans œuvre, joint à une salle par bas, & à une autre l'ambrissée [sic] au comble, accompagnée d'un côté d'un édifice de trois toises de long sur deux de large, qui servoit à l'étage d'en haut d'Oratoire, ou Chapelle, dans laquelle l'on entroit aussi par cette salle en haut : Et de l'autre côté d'un Corps d'Hostel de cinq toises & quatre pieds de long, sur trois toises & quatre pieds de large dans œuvre, qui sert maintenant à tenir l'Audiance ; joignant un autre Corps d'Hostel de cinq toises de long, sur deux de large, qui sert de Chambre de Conseil. Le surplus des bâtimens d'un côté sert à la geole ou prison, & de l'autre côté à loger le Receveur du Domaine, qui jouït aussi des Jardins, qui sont de grande étendue ».

Dernier moment de gloire dans son histoire somme toute assez courte, le palais du Séjour est au XVI^e siècle le théâtre d'un évènement qu'il nous semble important de rappeler brièvement, celui de la mise par écrit de la « coutume d'Estampes ». Alors que le Moyen Âge a laissé place à la Renaissance avec son État moderne où les juristes pèsent d'un poids toujours plus lourd, décision est prise de compiler et de faire glisser depuis l'oralité vers le droit consacré par la plume ces « coutumes » locales qui sont autant de droits particuliers ou municipaux établis par l'usage, souvent vieux de plusieurs siècles, et qui ont acquis force de loi. Très proche des usages du quotidien, ce droit coutumier régleme notamment les principales matières de droit privé. Or, jusqu'en 1556, c'est la coutume de Paris — rédigée dès 1510, donc précocement — qui s'applique dans le bailliage d'Étampes, non sans de grandes difficultés, car certaines de ses dispositions s'avèrent passablement et même notablement divergentes des usages étampoïsi, avec pour conséquence la multiplication de contentieux éprouvants. Une nouvelle codification prenant mieux en compte les traditions locales apparaît dès lors extrêmement urgente. Conscient de cette nécessité, le roi Henri II, très attaché à sa bonne ville dont la duchesse est sa favorite Diane de Poitiers, ordonne le 19 août 1556 à Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris, et à deux de ses conseillers, de faire procéder à la rédaction des « coustumes d'Estampes ». L'ancien palais du Séjour est alors choisi

⁶¹ Fils naturel du roi Henri IV et de sa favorite Gabrielle d'Estrées, César de Vendôme porte le titre de duc d'Étampes entre 1599 et 1665.

pour recevoir l'assemblée qui aura pour mission de les coucher par écrit. Les trois ordres du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie du bailliage sont convoqués les 21 et 22 septembre 1556. Ils se réunissent dans la salle dite « du plaidoyer » dont le gros œuvre accueille de nos jours la salle des audiences du tribunal d'instance, au premier étage du palais. À l'issue d'après discussions, les cahiers sont enfin rédigés et la coutume — désormais intégrée au droit écrit — fait l'objection d'une publication imprimée l'année suivante⁶².

À la mort de Gabrielle d'Estrées en 1599, le palais du Séjour revient à César de Vendôme, fils naturel que la duchesse d'Étampes a donné au roi Henri IV. De la famille de Vendôme il passe à celle d'Orléans en 1752. Le bâtiment qui donne sur la rue de la Juiverie est reconstruit en 1776-1777 par Michel Gabriel Pommeret. Au moment de la Révolution, ce qui reste de cet ensemble architectural est confisqué comme bien national, puis vendu en deux lots. Les jardins sont acquis par Théodore-Alexis Charpentier, le 29 messidor an IV (17 juillet 1796), également meilleur adjudicataire des bâtiments quelques mois plus tard, le 16 pluviôse an V (4 février 1797). Le tout est finalement racheté le 1^{er} avril 1807 par le département de Seine-et-Oise, moyennant la somme de 17 732 F, dans le but d'y aménager une gendarmerie puis une prison. Les travaux sont conduits par l'architecte Pierre Toussaint Michau. Reconstituée par Pierre Magne en 1846-1848, la prison est désaffectée puis démolie un siècle plus tard, en 1977-1978, tandis que la façade antérieure du tribunal subit un profond remaniement entre 1890 et 1909, et que l'aile postérieure est rebâtie en 1891 par l'architecte communal Jules-Léon Anjubert. Ayant pris la suite du département de Seine-et-Oise, le département de l'Essonne est l'actuel propriétaire des lieux, mis à la disposition du ministère de la Justice, pour y héberger le tribunal d'instance et les services qui y sont rattachés. L'ensemble est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 12 novembre 1926⁶³. À noter que cette inscription est venue en complément d'une protection déjà obtenue le 26 août 1909, pour

⁶² « Coustumes des baillage et prévosté d'Estampes, anciens ressorts et enclaves d'iceluy bailliage, rédigées et arrestées au mois de septembre 1556 », in : Charles du MOULIN, *Coustumes générales et particulières du royaume*, Paris, Chez Jacques Du Puys Libraire juré, à La Samaritaine, 1581 [AMÉ] ; Antoine LAMY, *Coustumes du bailliage et prévosté du duché d'Estampes*, Paris, Chez Henry Charpentier, 1720 [AMÉ].

⁶³ Voir la notice rédigée par Monique Chatenet pour la base Mérimée : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA00126538?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9%29>

un détail seulement du palais de la Justice, mais de la plus haute importance, sa peinture murale de la seconde moitié du XIII^e siècle, dès lors classée au titre des monuments historiques.

Plus que d'une peinture, il faudrait parler de grande composition murale, dans la mesure où celle-ci se déploie sur une hauteur de 3,60 mètres pour une largeur de 7,80 mètres. Sa datation précise et sa thématique ont fait couler beaucoup d'encre, sur la foi d'interprétations parfois hasardeuses, souvent contradictoires. Il semble aujourd'hui acquis que la réalisation de la charpente est antérieure à l'exécution du décor peint. Ce dernier a subi diverses mutilations, dans sa partie basse en raison de l'implantation d'un faux plancher, et dans sa partie droite, amputée d'une large portion de sa bordure décorative. Comme l'a très finement observé Marie-Pasquine Subes⁶⁴, la peinture a subi de fortes altérations dans la mesure où elle n'a pas été réalisée *a fresco*, c'est-à-dire sur un enduit avant qu'il ne soit sec, ce qui aurait permis aux pigments de pénétrer celui-ci, et donc à la couche picturale de subir une dégradation moins prononcée qu'avec une peinture en surface sur un substrat grossier et d'aspect mat, dont la composition demeure inconnue, faute d'analyse. Une partie de la couche picturale a d'ailleurs disparu, en ne laissant voir que le dessin préparatoire à l'ocre rouge. Basile Fleureau n'a pu connaître cette composition située dans l'ancienne salle d'audience et couverte à son époque d'une couche de badigeon retiré seulement en 1907.

Premier érudit local à s'être intéressé à la composition murale, Louis-Eugène Lefebvre en a tiré trois études publiées entre 1908 et 1910⁶⁵. Pour expliquer sa thématique complexe, il se livre non sans courage à un véritable travail d'enquête dont il partage les doutes avec l'artiste-décorateur Henri-Marcel Magne (1877-1944), arrière-petit-fils de Pierre Magne, qui fut entre autres l'architecte restaurateur de l'hôtel de ville et de la collégiale Notre-Dame. Se risquant à proposer un nom d'artiste pour la

[%22%5D&listResPage=2&mainSearch=%22%C3%A9tampes%22&resPage=2&last_view=%22list%22&idQuery=%22073e25-25ab-fa21-a26-be7448426dda%22.](#)

⁶⁴ In : *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* cit., p. 43.

⁶⁵ Louis-Eugène LEFEBVRE, « La Peinture historique du palais royal d'Étampes (1307) », *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* 26 (1908), p. 1-36 ; ID, *L'Ancien palais royal à Étampes et sa peinture historique*, Paris, Picard, 1909 ; ID, « Le Parement d'autel de la comtesse d'Étampes au trésor de Sens (XIV^e siècle) : étude comparative avec la peinture historique du palais royal d'Étampes », *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* 28 (1910), p. 1-44.

composition, Lefebvre avance le nom d'Évrard d'Orléans, resté dans l'histoire des Arts comme premier artiste connu ayant bénéficié, en 1303, du titre de *pictor regis* (« peintre du roi »)⁶⁶. Il est vrai que la période où il fut actif (jusqu'en 1340 environ), de même que certaines réalisations pouvant lui être attribuées avec confiance (travaux de peinture au palais royal de Paris — le palais de la Cité ; mise en peinture des « salles et galeries » du palais du Vivier — auj. commune de Fontenay-Trésigny, en Seine-et-Marne ; supervision des travaux de rénovation de la Sainte-Chapelle en 1332 ; mise en peinture de la chapelle et des galeries du château de Conflans — auj. détruit, commune de Charenton-le-Pont, Val-de-Marne)⁶⁷, viennent alors habilement nourrir cette hypothèse, sans pour autant dégager de certitudes. Plus que d'autres, un fait dans la longue carrière d'Évrard d'Orléans mérite que l'on s'y arrête un court instant : de 1313 à 1319, il exécute plusieurs commandes de peinture et sculpture pour Mahaut, comtesse d'Artois (de 1302 à 1319)⁶⁸, laquelle n'est autre que la tante de Marguerite d'Artois, baronne d'Étampes depuis son mariage en 1301 avec Louis d'Évreux, prince royal, fils de Philippe III le Hardi (1245-1285) et de Marie de Brabant (1254-1321). Apanagiste du comté d'Évreux par décision de son frère aîné le roi Philippe IV, Louis avait été investi en même temps (le 6 octobre 1298) des seigneuries de Meulan, de Gien, d'Aubigny et d'Étampes. Dans le cas de la baronnie d'Étampes, cette investiture sera confirmée en 1307 par le roi Philippe IV le Bel⁶⁹.

⁶⁶ Philippe LORENTZ, « Histoire de l'art du Moyen Âge occidental », *Annuaire de l'École pratique des Hautes études, Section des sciences historiques et philologiques* 141 (2011), p. 233-236.

⁶⁷ Bernard PROST, « Recherches sur les peintres du roi », in : *Études d'histoire du Moyen Âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, Cerf et Alcan, 1896, p. 393-395 ; Française BARON, « Enlumineurs, peintres et sculpteurs parisiens des XIII^e et XIV^e siècles d'après les rôles de la taille », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* 4 (1969), p. 37-121, notamment p. 70 et 142 ; Jean GUEROUT, « Le Palais de la Cité à Paris, des origines à 1417 », *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France* (1952), II, p. 51, 62-63.

⁶⁸ Chrétien DEHAISNES, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, Lille, Impr. L. Danel, 1886, p. 210 ; BARON « Enlumineurs... » *cit.*, p. 143-145.

⁶⁹ « La Seigneurie d'Estampes qui avoit été reunie au domaine de la Couronne par la mort de la Reine Marguerite, arrivée l'an 1285. le 20. jour de Decembre, ne demeura pas long-temps [*sic*] sans en être derechef separée. Le Roy Philippe III. surnommé le Hardy avoit ordonné en mourant, que Louis son fils, & de Marguerite [*comprendre : Marie*], fille de Henry III. Duc de Brabant, sa seconde femme, fut appanagé de quinze mille livres de pension annuelle & perpetuelle, assignées sur des terres nobles en Baronnie. Philippe IV. Roy de France surnommé le Bel, pour satisfaire à la volonté de son Pere, ceda à son frere Louis , la jouissance à perpetuité pour luy & pour ses cnfans, des Prevôtez, & Châtellenies d'Evreux, d'Aubigny, de Gyen sur Loire, de la Ferté Aalés, d'Estampes, & de Meulan, avec leurs dependances, toute Superiorite à luy & ses Successeurs Rois reservée sur les choses cedées,



avec le ressort, & l'hommage lige: avec la justice, garde, ressort, & Superiorité sur les Eglises, les personnes, & les biens Ecclesiastiques, & autres personnes privilégiées, & leurs biens: & aussi tous les biens que les Juifs possedoient en ces Seigneuries, lors qu'ils en furent chassés. Et pour le favoriser davantage il érigea en Comté la Seigneurie d'Evreux par titre du mois d'Avril 1307 » [FLEUREAU, *Les Antiquitez*... cit., p. 143-144].

Gisant de Louis d'Évreux, baron d'Étampes [basilique de Saint-Denis]

Si l'on suit cette piste esquissée en premier lieu par Louis-Eugène Lefebvre, et largement reprise par l'historiographie locale depuis un siècle, le baron apanagiste Louis d'Étampes aurait passé commande à Évrard d'Orléans de l'œuvre qui nous intéresse, pour représenter dans son palais « du Séjour » une cérémonie lui tenant particulièrement à cœur, car propre à souligner sa puissance et son orgueil : la donation à son profit de cette baronnie d'Étampes en 1307. Toujours dans ce cas, outre les deux principaux intéressés (Louis et Philippe le Bel), les personnages visibles sur la peinture pourraient être la reine mère Marie de Brabant, veuve du roi Philippe III et mère de Louis d'Évreux, et les futurs souverains Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel.

Cette interprétation de l'érudit étamprois apparaît désuète de nos jours, au moins depuis la démonstration déjà évoquée de Marie-Pasquine Subes, laquelle souligne certes la justesse d'analyse de Lefebvre quant à la scène de droite, mais pour mieux réfuter ce qu'il dit de la scène de gauche. À droite, il ne fait aucun doute que nous sommes en présence d'un roi couronné qui, siégeant sous un dais fleurdelisé, tend son bras droit à la main gantée. En revanche, à gauche, l'artiste a peint un ensemble d'hommes d'armes, mais non, comme le croit Lefebvre, « une “reine écuyère” montée sur le grand cheval caparaçonné de fleurs de lis [et] [...] on ne peut [suivre] cet auteur lorsqu'il voit dans le buste et la tête entourée d'une coiffure de forme triangulaire, la partie haute de ce même personnage. Il s'agit d'une lourde confusion. [...] En réalité, ce personnage est distinct du premier et chevauche un second animal de couleur jaune [...] ». Lefebvre a cru y reconnaître non seulement le buste de la reine, mais également sa coiffure qu'il identifie à une aumusse. [...] Cette coiffure pouvait effectivement être portée par les femmes. Aussi



pourrions-nous reconnaître dans le buste [...] de ce personnage du second plan celui d'une femme accompagnant le premier cavalier. De ce cavalier, nous ne voyons désormais plus rien d'autre que les formes pâles d'une jambe droite et d'un pied placé dans l'étrivière. Ces détails nous conduiraient à penser que ce cavalier est un enfant, et non une reine. [...] c'est bien un enfant qui monte ce cheval caparaçonné aux fleurs de lis, la petitesse de sa jambe suffisant à expliquer l'emplacement de son pied. [...] Il est logique que les proportions très courtes de son buste, désormais disparu, aient laissé voir le second cavalier adulte qui l'accompagne, très probablement une femme. Quant à l'héraldique de son caparaçon, elle ne laisse pas de doute possible, il pourrait s'agir d'une très rare représentation d'un enfant du roi de France »⁷⁰.

Sans pouvoir revenir ici sur la totalité de l'étude menée par Marie-Pasquine Subes, celle-ci se montre tout à fait rigoureuse pour cerner au mieux, grâce à l'examen vestimentaire des protagonistes et l'habillage des chevaux, la période de composition picturale, qu'elle ramène à la fin du XIII^e siècle, entre 1270 et 1290 environ⁷¹. Cette datation remet totalement en cause l'interprétation donnée par Lefèvre, dont on se souvient qu'elle se réfère aux événements de 1307⁷².

De quelle représentation iconographique pourrait-il s'agir alors ? Pour Madame Subes, historienne de l'art médiéval dont les nombreux travaux sur la peinture murale font autorité⁷³, nous serions peut-être en présence d'une scène antérieure à l'époque de création, en l'occurrence du règlement de la succession de Louis VIII, en juin 1225. Outre le roi en titre, les deux personnages principaux seraient alors son fils, le jeune Louis, futur Louis IX ou saint Louis, qui montera bientôt sur le trône (à la suite du décès de son père le 8 novembre 1226), et qui apparaît ici accompagné de sa mère, Blanche de Castille. Par son geste de la main, celui qui est encore le roi Louis VIII désignerait expressément celui qui héritera de sa couronne⁷⁴. Si cette interprétation est la bonne, la

⁷⁰ In : *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* cit., p. 43-44. Dans sa démonstration, Marie-Pasquine Subes prend appui, notamment, sur les études comparatives de Paul DESCHAMPS/Marc THIBOUT, *La Peinture murale en France au début de l'époque gothique*, Paris, CNRS, 1963, p. 235 ; Camille ENLART, *Manuel d'archéologie française. Tome III : le costume*, Paris, Picard, 1916, p. 219-220.

⁷¹ In : *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* cit., p. 44.

⁷² LEFEBVRE, « La peinture historique... » cit., p. 24-27.

⁷³ Voir ses contributions référencées par le site Persée [<https://www.persee.fr/authority/239457>].

⁷⁴ In : *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* cit., p. 46.

scène montrée par la peinture d'Étampes serait d'une importance exceptionnelle, d'une part en raison de sa thématique hautement inhabituelle, et d'autre part pour les prétentions réaffirmées de la dynastie capétienne. Que cette interprétation puisse un jour être vérifiée ou non, la certitude demeure que nous sommes en présence d'une commande de la famille royale, voire du souverain lui-même. Et rien n'interdit de penser que cette composition picturale aujourd'hui isolée et mutilée s'accompagnait d'une scène complémentaire et symétrique sur le mur-pignon opposé, et possiblement d'autres scènes conçues en registres sur les autres parois de ce palais voué à la représentation et à l'expression du pouvoir souverain.

Ci-dessous : *Enseignements de saint Louis* [parchemin, vers 1330-1340, Paris, BnF, *Manuscrits, Français 1136, fol. 82*]; ci-contre : *Testament du roi Louis VIII*, AN, AE II 223]

